

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Joanne Robichaud	Numéro de permis 2013791	Date d'inspection Le 22 février 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les Petits Anges		Numéro de téléphone (506) 776-8427	
Adresse 94 rue Martin Néguac NB E9G 1K9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les règlements de santé publique sont maintenus.
- Les dossiers des enfants sont complets.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
  - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
  - Discussion avec les éducatrices afin de m'assurer que l'enfant ne soit jamais laissé sans surveillance durant le changement de sa couche.
  - Vérification que chaque enfant appartient un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance discussion de l'alimentation.

original signé par  
Sylvie Richardson

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Joanne Robichaud

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2022

\_\_\_\_\_  
Date